

## Communiqué de presse

Berne, le 28 octobre 2010

### Révision totale de la loi sur l'alcool: évitons toute nouvelle réglementation du marché

**L'Union suisse des arts et métiers usam et l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée AEPM, saluent les mesures de libéralisation prévues dans le cadre de la loi sur l'alcool. Elles rejettent en revanche les propositions impliquant de nouvelles réglementations du marché. Le projet doit être par conséquent fondamentalement revu.**

L'usam et l'AEPM soutiennent les mesures destinées à prévenir la consommation abusive d'alcool, à condition qu'elles soient judicieuses et ciblées en fonction des groupes à risque. Au vu de la consommation fortement régressive, il n'y a aucune urgence de prendre des mesures généralisées. L'usam et l'AEPM saluent en revanche la suppression de trois monopoles fédéraux ainsi que la réduction des autorisations pour les boissons spiritueuses et l'éthanol, passant de 43 à deux.

L'usam et l'AEPM rejettent fermement les mesures visant à réglementer le marché telles que la fixation de prix couvrant les frais, l'interdiction d'offres d'appel à certaines périodes et d'autres restrictions du marché laissées à la compétence des cantons, ainsi que les prescriptions relatives à la comparaison des prix entre les boissons alcoolisées et non-alcoolisées. D'autres mesures proposées comme une limitation de la vente de boissons alcoolisées à certaines heures et à certains endroits ou encore l'interdiction de vendre des boissons alcoolisées pour le commerce de détail sont soit démesurées soit inapplicables – même avec beaucoup de bonne volonté. Finalement, la nouvelle loi sur l'alcool doit, comme avant, se limiter à régir le domaine des spiritueux ; la prise en considération d'autres boissons alcoolisées comme le vin et la bière n'est pas une nécessité et n'est pas dotée de la base constitutionnelle requise.

Placée sous la responsabilité de l'usam, l'Alliance de l'économie pour une politique de prévention modérée comprend près de vingt associations faitières et organisations de branche issues de l'économie. Elle s'engage contre l'activisme étatique à outrance dans le domaine de la prévention et de la santé en général.

### Renseignements complémentaires

**Rudolf Horber**, chef économiste usam et secrétaire général AEPM,  
tél: 031 380 14 34, mobile : 078 813 65 85

**Numéro 1 des PME suisses:** organisation faitière des petites et moyennes entreprises, l'usam représente 280 organisations et quelque 300 000 entreprises.